

DIRECTIVE D' OPÉRATIONS SÉCURITAIRES

re: Port d'un APRIA 1 heure d'autonomie pour un feu bâtiment	D.O.S. 5
st. Protógar la cantá dos nampiors	
t: Protéger la santé des pompiers	
rsonne visées: Tous les officiers	
vigueur le: 02 Février 2009	Mise à jour: 06-11-2012
Pour chaque feu de bâtiment seul un officier pourra endos Le tout étant basé sur la norme CAN/CSA-Z94,4-F93	ser un <u>APRIA</u> de 1 heure.
1. Un officier pourra endosser ce type d'APRIA seulement	quand il agira à ce <u>titre</u> .
 Un officier qui voudra agir comme pompier (ex: faire du <u>APRIA</u> de 30 minutes d'autonomie. 	combat) devra porter un
Carol Dugas	
Directeur	